



### Déclaration préalable CAPA 11 décembre 2017

Les élus SNES/FSU sont satisfaits du barème retenu pour cette année transitoire dans la gestion des avancements d'échelon.

Et nous tenons à saluer le travail toujours sérieux des services de la DPE pour notre corps.

L'année prochaine, la promotion sera déconnectée de la notation et nous souhaiterions que soient confirmées nos demandes concernant les différents rendez-vous de carrière, et ce, dans un cadre national.

A savoir :

- Notification de la visite d'inspection un mois à l'avance, accompagnée du document de référence de l'évaluation.
- Aucune demande de pièces ou de documents à fournir avant la visite.
- Aucune demande d'intervention en groupe classe pour les CPE mais une mise en situation au cœur de notre métier (le suivi des élèves).
- Lors de l'évaluation, respect de la circulaire de mission de 2015 et du référentiel de compétence 2013.
- Tenue de GT et CAPA de contestation et recours sur l'évaluation.

Nous nous inquiétons et souhaiterions avoir des informations sur les visites d'inspections cette année. Ont-elles débuté aux 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, et 9<sup>ème</sup> échelons ? Les stagiaires ont-ils été visités et sur quels critères ?

Le SNES/FSU revendique une inspection spécifique issue du corps pour une réelle expertise du métier, à même de protéger, accompagner et conseiller les CPE.

Seul un corps d'inspection propre à nos métiers pourra assurer une évolution des échanges entre CPE et IA/IPR, voulue par la réforme de l'évaluation.

De même, une formation continue non déconnectée du cœur de nos missions (le suivi de l'élève) est essentielle pour permettre aux collègues de progresser dans leurs pratiques.

Dans la même préoccupation d'évolution positive de l'accompagnement, le SNES-FSU dénonce un programme de concours et une formation ESPE qui ne respectent pas notre circulaire de mission. Nos jeunes collègues ne sont pas préparés, donc rapidement en difficulté, face aux attentes de conseils à apporter à l'ensemble de la communauté éducative lors de leur prise de fonction. Il est important ici de rappeler qu'un conseil à un élève, une famille, un collègue, que l'animation d'une équipe de vie scolaire, naît d'un échange et non de techniques de management.

La perte de postes aux concours 2018 va, aussi, à terme, entraîner un encadrement des élèves moins important, ce qui rendra difficile l'accomplissement de nos responsabilités propres.

Sans évolution dans la formation, sans mise à jour des contenus du concours, sans création de postes, sans politique éducative ambitieuse, nous, CPE, serons toujours sous tension, avec les risques que cela entraîne, à la fois personnellement ou pour l'institution.

C'est alors que l'esprit de cette réforme, quelles que soient les bonnes volontés, se confrontera inexorablement à la réalité de nos quotidiens et aux difficultés rencontrées.

Le SNES-FSU alerte depuis des années sur la dégradation des conditions d'exercice des CPE, qui ne permet pas un échange apaisé avec nos supérieurs hiérarchiques.

Les élus SNES-FSU.